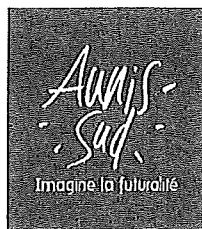


AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_07-DE
Reçu le 11/03/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 05 Mars 2026**
DÉLIBÉRATION n° 2026-03-07**DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2026**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni au siège du Centre Intercommunal d'Action Sociale sur la commune de Surgères, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	18	22 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Serge AUGER (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Olivier DENECHAUD, Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Philippe BODET), Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Valérie RIVÉ (excusée).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 23 février 2026		Télétransmission en préfecture le : 11.03.26	
		N° : 017-200043479-20260305-2026_03_07-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 11.03.26	

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_07-DE
Reçu le 11/03/2026

DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) POUR L'ANNEE 2026

Vu la définition de l'intérêt communautaire tel qu'annexé à la délibération n° 2019-07-14 de la Communauté de Communes Aunis Sud, qui prévoit que le CIAS peut apporter son « soutien aux associations à caractère social ayant leur siège social et/ou intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud et pour ses habitants, dans les domaines de l'aide alimentaire, la lutte contre la précarité, le logement et l'hébergement d'urgence ».

Vu la délibération n° 2026-02-07 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026 du CIAS,

Vu la délibération n° 2026-03-04 concernant le vote du budget primitif 2026 du CIAS,

Considérant la demande de subvention du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en date du 16 janvier 2026, pour un montant de **2 000 €**,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, rappelle également que le CIDFF poursuit ses permanences juridiques à vocation généraliste dans les locaux du CIAS, à raison d'une demi-journée par mois.

Les services sont gratuits, anonymes et confidentiels auprès de la population.

12 permanences ont eu lieu au CIAS, ce qui a représenté 53 personnes reçues. 83% des demandes d'informations juridiques ont portées sur le droit de la famille (83%). Les autres demandes ont concerné le droit au logement, droit des étrangers, droit du travail, aide aux victimes (pénal).

Répondant aux besoins de la population, il est proposé de poursuivre ce service à la population et de l'inscrire sur un ancrage territorial.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de **2 000 €** au Centre d'information sur le droit des femmes et des familles, au titre de l'année 2026,
- Autorise le Président ou le Vice-Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 05 mars 2026

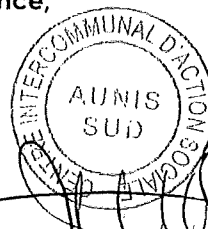
Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Christelle GRASSO



AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_07-DE
Reçu le 11/03/2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_07-DE
Reçu le 11/03/2026